

Autorisation de départ à pied

Service de garde de l'école du Bac

Année scolaire 2026-2027



Pour une question de sécurité, le Service de garde de l'École du Bac exige que le parent signe une décharge afin d'autoriser un enfant à quitter seul à pied.

Par la présente, j'autorise le service de garde à laisser mon/mes enfants quitter seul à pied à l'heure indiquée.

À ce moment, je suis conscient(e) que le service de garde n'est plus responsable de mon enfant.

Noms des enfants : _____ Degré : _____
_____ Degré : _____
_____ Degré : _____

Date ou période: _____

- ☐ Lundi : Heure : _____
- ☐ Mardi : Heure : _____
- ☐ Mercredi : Heure : _____
- ☐ Jeudi : Heure : _____
- ☐ Vendredi : Heure : _____

Signature du parent : _____ Date : _____